

INSCRIPTIONS 2017-2018

06-09-2017 09:27

La nouveauté de la rentrée sportive concerne **la nouvelle réglementation relative au certificat médical.**

Le certificat médical devra être daté de moins d'un an au jour de la délivrance de la licence. Lors du renouvellement de la licence, il restera valide pour les 2 années sportives suivantes sous réserve pour ces 2 années suivantes que le joueur atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé du Ministère.

[En savoir plus...](#)

[Le questionnaire de santé >>](#)